

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Synthèse du compte-rendu de la réunion nationale

Février 2011

La réunion nationale du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, a eu lieu le 12 février 2011 à Paris, et a permis de réunir grand nombre de ses membres (comités, collectifs, associations) agissant sur le territoire français pour l'accès effectif des populations roms aux droits fondamentaux. A cette occasion les 70 personnes, représentants d'une trentaine de structures ainsi que des Roms, ont pu partager leurs expériences positives et négatives et discuter des enjeux et défis à relever pour les actions futures.

1- Etat des lieux sur les territoires et réactions des collectivités territoriales

❖ Nantes : intervention de Sylvie Chapelais, Médecins du Monde Nantes

On note des situations contrastées pour les 800 personnes se trouvant, certains depuis 10 ans, sur la région nantaise, entre les terrains conventionnés et les familles ayant eu accès à un logement social et celles qui sont toujours dans des squats ou sur des terrains non conventionnés souvent sans équipements sanitaires, ainsi qu'entre les familles aidées et celles expulsées. Pour mieux organiser son action, le Collectif tente d'identifier des référents par terrain.

Depuis cet été, on observe une mobilisation de la population. De nombreux citoyens sont prêts à soutenir les Roms et des collectifs locaux se constituent. Cela permet de donner un poids aux actions menées par le collectif, face aux collectivités : une manifestation a réuni 4000 personnes le 4 septembre dernier et le Collectif a été reçu par le Maire de Nantes le 27 septembre. La table ronde avec le préfet a pu avoir lieu le 6 janvier 2011. Toutefois les résultats restent minces, et les procédures d'expulsions continuent, même si les juges ont fait preuve de plus de souplesse en accordant des délais de 3 à 6 mois pour quitter les lieux.

Le Conseil général a ouvert une permanence spécifique pour accompagner les Roms dans leurs démarches d'accès à leurs droits comme l'Aide Médicale d'Etat (AME) ou l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). D'autre part, les associations persistent dans leurs actions comme on le voit avec l'association *Une famille un toit* qui soutient des projets en Roumanie,¹ ou le programme de médiation santé soutenu par Médecins du Monde dans le but de favoriser l'accès effectif aux droits liés aux soins pour les populations roms migrantes².

20% des roms de la région sont inclus dans un processus de stabilisation et parviennent à obtenir de petits contrats - surtout dans le maraichage et les ménages - en CDD (peu de CDI). La DDTEFP³ peut délivrer des autorisations de travail pour les CDD en 3 ou 4 jours.

La scolarisation des enfants s'est améliorée, il y a plus d'inscriptions mais la scolarisation effective reste compliquée avec les déplacements permanents et l'éloignement des lieux de vie.

❖ Dijon : Agnès Denis, Association dijonnaise de soutien aux roms (ADISAR)

Depuis un an, on observe une certaine amélioration de la situation. Depuis avril 2010 la préfecture délivre des récépissés de trois mois renouvelables avec droit au travail, même lorsque l'employeur n'est pas identifié, des hébergements d'urgence sont accordés, une indemnité de 35 € par personne par semaine est versée pour ceux qui ne trouvent pas d'emploi. Ou encore pour surmonter le problème que constitue la taxe OFII, la préfecture a

¹ Vous pouvez retrouver une présentation de ce projet sur le site internet de Romeurope : à la rubrique : Projets d'Habitat-Cité en France et Roumanie <http://www.romeurope.org/-Culture-.html>

² Pour en savoir plus sur ce projet, vous pouvez retrouver la « Note de Synthèse sur le projet Médiateur sanitaire » sur le site de Romeurope, à la rubrique : <http://www.romeurope.org/-Culture-.html>

³ Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

décidé de délivrer une carte « vie privée et familiale » d'un an, aux personnes embauchées en CDI (à temps plein ou à temps partiel), établie à la date de début du contrat.⁴

De plus, la majorité des employeurs ne sont ni des militants ni des acteurs sociaux.

Concernant les lieux de vie il y a également des avancées avec l'acceptation des demandes HLM de deux familles et l'ouverture par la Mairie et la préfecture d'un ancien abattoir relié à l'eau et à l'électricité pouvant accueillir jusqu'à cinquante personnes. Toutefois le bâtiment va être démoli en mars ce qui laisse prévoir une distribution d'OQTF aux familles y vivant.

Pour la scolarisation la situation est différente selon les lieux, par exemple pour les enfants qui vivent dans cet ancien abattoir, l'association a réussi à obtenir un dispositif CLIN⁵.

❖ **Lille** : *Bertrand Verfaillie, Collectif solidarité Roms et Gens du voyage du Nord*⁶

La métropole lilloise compte environ 1000 Roms. Depuis l'été, leur situation a beaucoup changée et la collaboration avec les pouvoirs locaux est plus facile et a permis des améliorations. En novembre 2010, une délibération de la communauté urbaine a permis l'augmentation du nombre des aires d'accueil pour les gens du voyage, des solutions pour l'hébergement d'urgence et pour l'hébergement durable des Roms.

A Lille, la communauté urbaine fournit des aménagements de première nécessité tels que des toilettes, un accès à l'eau et des containers pour les déchets. A Villeneuve d'Ascq, des étudiants en école d'architecture ont travaillé sur un projet d'aménagement et une société d'économie mixte (SEM) a mis quelques caravanes à disposition de familles.

Enfin, un partenariat étroit s'est mis en place avec Hélène Flautre, députée européenne. Le but est de mobiliser des fonds européens, en particulier sur le projet du Conseil de l'Europe qui vise à former des Roms aux fonctions de médiateurs de terrains.

❖ **Seine-Saint-Denis** : *Livia Otal, Médecins du Monde*

Médecins du Monde n'intervient pas sur tous les terrains du 93 mais seulement sur 24 terrains repartis sur 8 villes, il n'y a pas d'interventions à Montreuil ni dans les projets d'insertion de la marie dans le cadre des MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale). Cela correspond à environ à 2500 personnes, nombre qui n'a pas changé depuis la vague d'expulsion de l'été 2010. La situation y est très critique : certaines familles ont connus jusqu'à 9 expulsions en 12 mois, le 115 refuse l'hébergement aux personnes roms vraisemblablement sur ordre du préfet, des procédures juridiques expérimentales se multiplient par exemple avec les « rappels à la loi », certaines personnes sont éloignées du territoire sans leurs enfants, des OQTF sont

⁴ Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver les fiches pratiques sur l'accompagnement à l'emploi salarié et à la création d'activité indépendante sur le site internet de Romeurope, à la rubrique :

<http://www.romeurope.org/outils,170.html>

⁵ CLIN : Classe d'Initiation. Dispositif d'accueil des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) pour le premier degré. L'effectif d'une Clin ne doit pas dépasser 15 élèves présents en même temps avec le professeur.

⁶ Parmi les associations piliers de ce collectif il y a la LDH, le CCFD-Terre solidaire, ATD-Quart monde et le MRAP

distribuées sans duplicata empêchant ainsi les recours, des fiches de renseignements à remplir sont distribuées aux familles dans le but d'éviter l'annulation de la mesure d'éloignement pour « absence d'examen individuel des dossiers », etc. De plus les conditions de santé s'aggravent. Par exemple le nombre de cas de tuberculose augmente. Un projet de médiation sanitaire est mis en place par le CAM sur le département, mais un problème de recrutement a ralenti l'avancée du projet.

Malgré tout, la mobilisation est de plus en plus forte, ce qui est très positif. On le voit avec la création d'une Plateforme 93 ou encore l'implication de certaines collectivités locales avec par exemple la mise à disposition de terrain, mais sans accès à l'eau. En revanche le préfet reste sourd à toute demande.

❖ **Orléans** : *Jean-Paul Susini, Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise*

Le collectif, initié par l'aumônier, a été créé en 2009 pour lutter contre l'évacuation d'un bidonville dans le sud de la ville où vivaient 25 familles. La rencontre avec le président de l'agglomération et le secrétaire de cabinet du préfet a permis de gagner du temps mais le terrain a finalement été détruit en juillet 2010. Au début de l'année 2010 et à la suite d'un bras de fer avec la ville, des familles qui avaient été expulsées à la suite d'un incendie ont pu être hébergées une nuit dans un gymnase puis dans une salle du CCAS.

L'Eglise s'est beaucoup investie et aujourd'hui, les familles vivent dans un presbytère mis à disposition sur la base d'une convention signée entre l'Eglise, les personnes et le collectif. Mais l'Eglise souhaite récupérer le presbytère fin mars.

Trois personnes ont pu accéder au statut d'auto-entrepreneur. Les autres survivent de la mendicité.

❖ **Saint-Etienne** : *Pavel Covaci, Association Solidarité Roms de Saint-Etienne*

Trente familles sont aujourd'hui logées. Les loyers sont payés par la CAF et les personnes payent les charges, ce qui reste difficile. Quinze familles touchent des allocations mensuelles et ont trouvé un logement à la suite des expulsions de cet été.

Concernant la scolarisation, 30 enfants sont inscrits au collège et 60 à l'école maternelle ou primaire. Le Conseil général attribue des allocations de 125€ par enfant par mois lorsque les enfants sont scolarisés. Il n'y a pas de contrôle d'assiduité, d'où la tentation pour certaines familles qui habitent dans les départements voisins d'inscrire leurs enfants sur Saint Etienne.

L'accès au travail reste très difficile. Les quelques employeurs sont des militants.

D'autre part, il n'y a aucune relation avec la préfecture ou la mairie, qui persistent à ordonner des expulsions. Le point positif est que plusieurs décisions récentes du tribunal administratif ont rappelé qu'il appartient au préfet de rapporter la preuve d'une présence des familles depuis plus de trois mois sur le territoire français.

❖ **Grenoble** : Anita Naguy, RomActions

Les personnes qui ont été expulsées l'été dernier (environ 300) sont revenues et, aujourd'hui, les 400 personnes qui forment 90 familles sont réparties sur 13 terrains. Seulement 30 familles sont hébergées dans différentes villes de l'agglomération et 8 familles sont entrées dans le droit commun, grâce à l'emploi.

Depuis le mois d'octobre, des ateliers dont des groupes d'alphabétisation ont été mis en place pour les femmes, adolescents et enfants, notamment avec le CCAS. Cela entre dans le cadre d'un travail de stabilisation des familles mené en collaboration avec la municipalité qui ferme les yeux sur le squat de certains de ses appartements par exemple, qui de toute façon ont vocation à être détruits. Au niveau de la préfecture en revanche, il n'y a pas d'avancées.

❖ **Val de Marne** : Aude Léveillé, Romeurope 94

Depuis les 10 ans d'existence de Romeurope 94, il y a de nombreuses avancées, notamment grâce à la collaboration entre le Conseil général Val-de-Marne, la directrice de l'Aide Sociale à l'Enfance, et l'association Pour loger qui suivent les familles depuis plus de 5 ans. Ces derniers forment un comité de pilotage qui se réunit 4 fois par ans pour envisager des solutions d'accueil et réagir rapidement aux expulsions. Malgré tout, un rapport de force subsiste mais n'empêche pas des avancées.

Un projet d'insertion qui implique la Fondation Abbé Pierre, Coup de main et Romeurope 94 a démarré à Choisy-le-Roi. A Limeil-Brévannes, les Roms se trouvent sur un terrain avec un accès à l'eau, qui appartient au Conseil général qui a promis qu'il n'y aurait pas d'expulsions. A Sucy, la mairie aurait affirmé vouloir participer à un projet d'insertion de quelques familles en situation régulière et en grande difficulté.

Il a été rappelé par les personnes présentes dans la salle que les collectivités locales se trouvent souvent coincées entre la position gouvernementale et l'opinion publique. C'est là que la mobilisation solidaire de soutien de la population peut faire bouger les choses.

❖ **Bordeaux** : Laurent Seban, Médecins du Monde Bordeaux

Il n'y a pas de collectif unitaire car lors de la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), il y avait trop de divergences entre les différentes associations. Neuf familles (soit la moitié de la population) ont été sélectionnées et sont entrées dans le dispositif. Le COSC s'est vu chargé d'un travail de diagnostic social sur l'ensemble des squats.

Alain Juppé, maire de Bordeaux, a affirmé être contre les expulsions et pour la mise en place de solutions d'hébergement pour 2010. Il s'y est tenu et a récemment réitéré cette position : il a promis de mettre en place 200 logements dans les trois prochaines années. De plus, il a créé un Comité de pilotage composé d'associations, de la mairie et du COSC et a mis en place un plan d'accueil pour le public roumain et bulgare. Une plateforme sociale devrait se constituer

afin d'aider les personnes à se loger ; elle sera probablement composée de l'ANPE, de la CAF et d'autres organismes de ce type.

Le préfet quant à lui voulait éradiquer les squats dans le cadre de la MOUS mais il a affirmé qu'il ne ferait pas d'expulsions pendant la trêve hivernale. Un fichage des roms a été mis en place par la police et a beaucoup inquiété. Mais cela n'a pas empêché la mise en place du plan d'accueil pour le public roumain et bulgare.

Les associations, dont Médecins du Monde Bordeaux et Romaquitaine, qui sont les plus engagées, rencontrent de grosses difficultés avec les mairies alentours, même s'il s'agit principalement de mairies socialistes. On a observé une politique de refus de domiciliation, sauf pour les familles dont les enfants sont scolarisés.

Le Conseil régional prévoit de travailler sur la possibilité de mettre en place des formations professionnelles, qui répondraient à un double enjeu : favoriser l'accès au travail et pallier un manque de main d'œuvre dans certains domaines déficitaires.

En novembre 2010, le tribunal administratif a annulé 15 OQTF parce que le préfet n'a pas apporté la preuve de la présence des personnes en France, depuis plus de 3 mois.

❖ **Marseille** : *Jean Paul Kopp, Rencontres tsiganes*

A Marseille, il y a environ 2000 roms répartis dans différents squats. Il n'y a pas vraiment de gros bidonvilles. Une expérience pilote a été mise en place pour 10 familles qui ont été hébergées dans le droit commun avec un titre de séjour. Aujourd'hui, six familles sont encore dans le dispositif.

Depuis cet été, on observe une certaine mobilisation de la population et des élus. Le Conseil régional a pris contact avec le collectif pour s'engager sur cette thématique. Il souhaite intervenir à court terme et dans ce but a voté un fonds d'urgence pour garantir une aide en cas d'expulsion. Grâce à cela, un grand hangar va être aménagé pour accueillir 20 familles. Mais il a aussi promis d'intervenir à plus long terme en faveur de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle et de la sensibilisation dans le domaine culturel.

Il a été rappelé par les personnes se trouvant dans la salle que l'accès au travail est extrêmement difficile à cause du maintien des mesures transitoires, ce qui bloque toute procédure pour l'insertion des Roms. Cela est une véritable aberration quand on sait que le coût de prise en charge d'une famille dans un village d'insertion est de 27 000 €/an, ce qui est supérieur au SMIC annuel, somme que l'Etat est prêt à financer au lieu de supprimer les mesures transitoires. Il faut donc continuer à se battre pour la suppression immédiate de celles-ci.

2- La dimension européenne : l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope

Lors de son intervention, Carmen Firan, Chargée de programme Roumanie à Habitat-cité qui mène depuis 2003 des projets en faveur de l'accès des personnes démunies à leurs droits, parmi lesquels le droit des Roms au logement en France et en Roumanie, a rappelé qu'il peut

être intéressant de mobiliser des partenariats européens dans un contexte de baisse des subventions au niveau national. Et ce, malgré la difficulté de montage des dossiers au niveau européen.⁷

Marilisa Fantacci, coordinatrice nationale du Collectif Romeurope, a quant à elle évoqué le rendez vous qui a eu lieu en décembre 2010 avec des fonctionnaires de la Direction Générale Justice, liberté et sécurité pour donner suite aux événements de l'été 2010 et à la position prise par Viviane Reding, vice présidente de la Commission Européenne. La discussion a notamment porté sur les pratiques d'éloignement de l'administration française contraires aux principes énoncés par la directive 2004/38. Or comme l'ont montré les événements de l'année 2010, la Commission européenne a la possibilité de rappeler à l'ordre un Etat pour mauvaise transposition d'une directive, ce qui peut avoir pour effet de le pousser à prendre un certain nombre d'engagements, comme on l'a vu avec l'Etat français en octobre dernier, notamment en ce qui concerne sa législation.

Quant aux mesures provisoires appliquées sur le territoire français, elles limitent, voire empêchent, l'accès au travail des ressortissants roumains et bulgares et particulièrement des Roms. Or le gouvernement français a, à plusieurs reprises, affirmé avoir l'intention de les prolonger jusqu'en décembre 2013 (date limite). Fin 2011 le gouvernement devra donc réaffirmer cette position en la justifiant devant la Commission Européenne, qui a prononcé son opinion défavorable à ce propos.

Lors de cette réunion nationale on a remarqué que dans toute la France il y a encore une application très stricte de la politique des expulsions à l'égard des populations roms, ce qui a pour effet d'accentuer le caractère déjà précaire de leur situation. D'autant plus que l'accès au travail est très difficile voire impossible pour eux. Quant à l'habitat, des solutions différentes sont déployées mais l'accès au droit commun reste très limité, même en ce qui concerne l'hébergement d'urgence.

⁷ Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la note « Le Collectif Romeurope et les institutions européennes » <http://www.romeurope.org/IMG/L'Union%20européenne%20et%20les%20Roms%20-%20note.pdf>